



Déclaration préalable de la FSU du CTSD du 24 juin 2014

Madame l'Inspectrice Académique adjointe, la rentrée scolaire se prépare dès maintenant avec en ligne de mire la généralisation d'une réforme des rythmes contestée et dont sa déclinaison sur le terrain prouve combien elle a été mal pensée, mal préparée et peu financée. En étant soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et de leurs capacités inégales de financement, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignant-es. Il est incompréhensible que la révision des temps et celle des programmes scolaires (repoussée à 2015 pour la maternelle et 2016 pour l'élémentaire) n'aient pas été traitées ensemble.

Dans nombre d'endroits, des conflits qui laisseront des traces, ont éclaté entre l'école et les collectivités, mettant les collègues dans des situations difficiles. La mise en place des nouveaux rythmes à Bordeaux en est un exemple.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable que les écoles rurales avec peu de moyens voient leurs élèves rejoindre les écoles qui ont déjà des installations, qui peuvent mettre en place des activités plus variées, des horaires mieux adaptés aux disponibilités des parents... Cela aura aussi des conséquences sur la carte scolaire de ces écoles.

A moins de 2 semaines de la sortie, la cacophonie est toujours de mise. Les enseignant-es sont aujourd'hui dans une situation d'inquiétude et d'inconfort professionnel pour préparer sereinement la rentrée. Peu d'informations fiables sur les horaires, l'utilisation des locaux et des salles de classes, l'organisation et le coût du périscolaire : ils-elles peinent à répondre aux questions légitimes des parents et leur crédibilité s'en trouve écornée.

Pire, en mettant en ligne les horaires des écoles, le ministère vient d'ajouter une nouvelle pierre à la confusion ambiante. Ceux-ci sont présentés comme des horaires officiels. Or, ni le CTSD ni le CDEN n'a acté les nouveaux POTS. Les propositions ne nous ont même pas été transmises. Certains de ces horaires n'ont même jamais été communiqués aux écoles, d'autres ne correspondent pas à ce qui se dit sur le terrain, d'autres enfin font encore l'objet de désaccords. Comment les parents et les enseignants peuvent-ils s'y retrouver finalement ? Qui a le dernier mot ? Le maire ou l'Éducation nationale ? Comment s'assurer que l'avis et l'accord des conseils d'école ont été entendus ?

L'Éducation nationale doit reprendre la main. La semaine scolaire doit s'organiser selon un cadrage national avec des possibilités de dérogations émanant des conseils d'école dans l'intérêt du service public d'éducation et non selon le bon vouloir des collectivités locales. C'est pour cette raison que nous préconisons la « non généralisation » de cette réforme, la suspension de sa mise en œuvre partout où les équipes enseignantes l'estiment nécessaire et une réécriture complète des décrets.

Dans le même temps, en l'absence d'informations stables et du fait de la multiplication d'organisations scolaires avec des durées de journées différentes, la confusion règne aussi au sujet de la gestion administrative des écoles et des enseignants. L'une des conséquences est la limitation de l'accès au temps partiel et donc un recul des droits des personnels. Cette situation risque d'entraîner de lourds dysfonctionnements dans la gestion des compléments de service des directeurs d'école, des maîtres formateurs, et

des remplacements. Sur tous ces sujets, les droits de tous les personnels doivent être respectés.

Il n'est pas acceptable que les personnels qui ont demandé un temps partiels sur autorisation payent le prix du manque de moyens et des politiques d'austérité qui ne permettent pas une réelle transformation de l'École, qu'ils soient mis en concurrence avec des collègues qui ont subi cette année le manque de remplacement.

Pour certains, ce temps libéré qu'ils-elles se payent et qui doit donc être compensé, est une façon de poursuivre leur mission de façon plus sereine, d'échapper à la souffrance au travail et donc de rendre un meilleur service à l'École. Même si ce type de temps partiel requiert une autorisation, les refus actuellement prononcés sont vécus comme un recul des droits et une injustice tant sur la méthode utilisée que sur le calendrier.

Pour ne pas revivre la rentrée chaotique de 2013, Le SNUipp et la FSU demande une dotation d'urgence de 50 postes et l'ouverture de notre département à un certain nombre d'ineat.

Enfin, un mot sur l'ABCD de l'égalité. Il n'est pas acceptable que le ministère recule face aux mouvements conservateurs et réactionnaires. Quelques soient les qualités ou les insuffisances de ce dispositif, dont aucun bilan n'a encore été tiré, il représente la volonté de l'Éducation Nationale de lutter contre des stéréotypes persistants, à l'heure où la réussite et l'orientation scolaire, la reconnaissance salariale et le combat contre les inégalités garçon/fille sont plus que jamais d'actualité.

Nous attendons que le ministre reste ferme sur le principe d'une éducation à l'égalité fille-garçon. Nous demandons que les objectifs poursuivis par ces ABCD soient généralisés et les outils adaptés et enrichis avec l'aide de formations.

De même, une campagne d'information en direction des parents d'élèves pour expliquer les enjeux de l'éducation à l'égalité fille-garçon doit être lancée. Les enseignants ne peuvent rester seuls. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur le soutien et la confiance de l'Institution.